

Allez, fissa, aux urnes, l'Alsace !

Dicté par les milieux d'affaires

«Ça a l'air simple, mais plus on y réfléchit, plus on se demande à quoi ça va servir». Ainsi parle Charles Buttner, président du conseil général du Haut-Rhin, à propos du futur Conseil Territorial d'Alsace (CTA) qui devrait être créé en fusionnant trois entités : le conseil général du Haut-Rhin, celui du Bas-Rhin, et le conseil régional d'Alsace. Buttner a la réponse à la question qu'il fait semblant de se poser : «Il faut que nous ayons la capacité de mieux travailler avec nos voisins pour construire la prospérité et les emplois. Pour moi, c'est ça, l'essentiel» a-t-il ajouté. Ce qu'il appelle «nos voisins», c'est le canton de Bâle et le Bade-Wurtemberg. D'une manière plus large, ce qu'il appelle de ses vœux, comme la plupart des élus et des représentants des milieux d'affaires, ce sont des euros-régions (riches) mises en concurrence dans le cadre d'un libéralisme échevelé.

Même si le risque d'une prise de conscience de l'«opinion alsacienne» reste pour l'instant limitée, l'«élite» politique n'affiche plus aujourd'hui trop ouvertement l'objectif réellement poursuivi. Elle était plus confiante et plus claire dans la résolution du Congrès d'Alsace en décembre 2011⁽¹⁾ : «Si nous acceptons de fonder le Conseil d'Alsace (...) nous renforcerons l'attractivité de nos territoires et leur compétitivité en Europe (...) L'Alsace dans la compétition libérale de grandes régions européennes doit s'intégrer au «Rhin Supérieur» (...) Dans la stratégie de la création de grandes régions économiques européennes, le Conseil d'Alsace doit (...) contribuer, au mieux de ses forces, à renforcer la cohésion territoriale de la Région Métropolitaine Tri nationale du Rhin Supérieur, périmètre d'excellence du développement économique(...)».

Cette résolution ne fait que traduire d'une manière un tout petit peu plus polie(ticienne) ce qu'exige sans détours l'élite économique qui s'est exprimée, par exemple, au sein du club d'affaires franco-allemand du Rhin supérieur (Alsace, pays de Bade, sud du Palatinat, nord-ouest de la Suisse) : «les politiques doivent faire progresser l'harmonisation des règles juridiques, sociales, techniques afin de fluidifier le marché de l'emploi dans le Rhin Supérieur; le club pointe la nécessité d'une plus grande convergence en matière sociale (ni 35H, ni SMIC en Allemagne...!))»⁽²⁾. En somme, le modèle allemand, qui, comme chacun sait, fait merveille⁽³⁾, doit s'étendre aussi vite que possible à toute l'Alsace, comme le souhaite ardemment le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) : «La force de l'Allemagne est d'avoir des régions autonomes et structurées. Peut-être que l'Alsace devrait s'en inspirer (...). Ce qu'il faudrait aux entreprises pour se rapprocher du voisin allemand, c'est moins de charges et plus de flexibilité, ainsi qu'une administration qui fasse preuve de moins de lourdeur (...). La main-d'œuvre française va être de plus en plus nécessaire à l'Allemagne».

Voilà, «c'est ça l'essentiel», pour le président de la CCI, comme pour Charles Buttner.

Philippe I^{er} d'Alsace

Car Charles est un bon libéral. Un vrai de vrai. Personne n'a le droit d'avoir de doute là-dessus⁽⁴⁾. S'il fait mine d'hésiter, et hésite d'ailleurs vraiment, c'est que la mise en place du CTA pourrait lui faire perdre une bonne partie de ses attributs de roitelet du département du Haut-Rhin. Comme en plus, cette mise en place sera précédée, le 7 avril prochain, d'un référendum embarrassant, pour Charles, l'affaire est délicate. Il ne s'y serait pas engagé si Philippe (Richert), actuel président du conseil régional d'Alsace, ne l'avait pas entraîné, en libéral opiniâtre, lui qui a préparé l'opération de longue date, lorsqu'il était ministre de Sarkozy chargé des collectivités territoriales.

N'eût été ce fichu référendum et les réticences haut-rhinoises, Philippe pourrait voir aujourd'hui tout en rose. Premier d'Alsace, il est son propre régent puisqu'il occupe déjà à Strasbourg le lieu où seront définies les grandes orientations, et où sera élaborée la législation du futur CTA. Il s'est entendu avec Marylise (Lebranchu) qui, à Paris, occupe aujourd'hui au ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique⁽⁵⁾, le fauteuil qu'il a quitté il y a quelques mois.

Comme Charles a fait de la résistance, il a fallu le calmer, en bricolant un trône croupin à Colmar, son fief haut-rhinois, où devrait siéger finalement «l'exécutif» de «l'assemblée délibérante» du CTA qui se réunira, elle, dans le Bas-Rhin, à Strasbourg, chez Philippe. Il a fallu également calmer les susceptibilités mulhousiennes qui réclament compensation, là-bas, à 40 km au sud de Colmar, où s'achève le règne de Bockel, un autre ex-ministre de Sarko. Il a fallu concéder deux «conférences départementales» une dizaine de «conseils de territoires» et quelques distributeurs automatiques de fromages. Ces chamailleries de baronnies et ces promesses de prébendes n'ont pas empêché l'immense majorité des élus réunis en Congrès, fin novembre 2012, d'affirmer sans rire qu'avec le CTA on s'achemine vers plus d'efficacité, plus de simplicité et, surtout, qu'on réalisera des économies. Assumant sans gêne leurs incohérences, ils se sont engagés à diminuer l'épaisseur du mille-feuille politico-administratif, notamment par la réduction du nombre d'élus qui le composent... Tu parles, Charles !... Il sera beaucoup plus tentant et plus facile de réduire le nombre de fonctionnaires territoriaux !...

Dans cette piaillerie de basse-cour libérale, quelques nostalgiques ont néanmoins entendu ce qu'ils voulaient entendre : ils sont ravis que Philippe Richert mette sur pied un CTA qui sera doté d'une «assemblée délibérante» et d'un «exécutif» pour se rapprocher ainsi du mode de gouvernance... à l'allemande ! S'ils se laissaient aller, cer-

tains d'entre eux vous avoueraient qu'ils ont une proposition à faire quant au choix du siège de «l'exécutif» : on abandonnerait les locaux colmariens pour une demeure majestueuse, érigée sur une colline d'Alsace centrale : le château du Haut-Koenigsbourg, que l'Empereur Guillaume II de Hohenzollern a restauré au début du 20ème siècle pour en faire un pôle de rayonnement de la culture et de la suprématie germaniques. Symbole prémonitoire : ce château, propriété de l'Etat français de 1919 à 2007, a été le premier élément du patrimoine national à être cédé à un conseil général - celui du Bas-Rhin - et ce, à l'instigation de... Philippe Richert !

Il a vraiment de la suite dans les idées, cet homme du terroir qui n'hésite pas à draguez opportunément du côté des partisans du bilinguisme (français-allemand, bien sûr) à l'école, eux-mêmes plus ou moins soutenus par des parents qui auraient voulu que leur progéniture échappe aux conséquences désastreuses des suppressions de postes dans l'éducation. Cette bande de réacs - qui va du PS à l'extrême-droite - a pris l'offensive en exigeant l'ouverture tous azimuts de classes bilingues dotées d'un encadrement de qualité, et en lançant récemment une pétition demandant la démission d'Armande Le Pellec, la recteur de l'académie de Strasbourg : quoiqu'aussi réac qu'eux, quoique nommée par Sarko - et sans plus de moyens que les autres recteurs, la pauvre - elle a soudain été perçue comme un obstacle au développement de quelques fantasmes identitaires. Elle ne mérite donc que l'expulsion du «territoire».

Imprégnant plus ou moins fortement diverses couches de la population, cette sensibilité politique qui fait référence à une identité, voire à une autonomie alsaciennes, va évidemment se faire cocufier, incapable qu'elle est de percevoir la dynamique propre des intérêts économiques dominants qui va soumettre la région aux exigences du capital.

Une saine gestion de l'essentiel

Les choses sérieuses, c'est à dire la gestion efficace de ces intérêts dominants, ne se fait bien sûr pas en Alsace. Le référendum ? **Au regard de la loi, ce n'est pas un référendum**, puisqu'il n'est pas décisionnaire, a-t-il été rappelé à une délégation de militants alsaciens (POI, PCF, Front de Gauche) reçue au ministère de Lebranchu. Ce n'est qu'une simple consultation portant sur un projet de fusion. Ce type de consultation - appât pour attirer le gogo identitaire - est codifié dans la loi de réforme territoriale de décembre 2010. Les militants ont bien entendu demandé l'abrogation de cette loi, ce que le représentant de la ministre a bien entendu refusé.

Voilà donc l'Alsace priée de croire qu'on lui trouve un mérite ou un intérêt particulier, priée de croire qu'elle va prendre en main son destin. Or ce sont le gouvernement et le Parlement qui décideront, après coup, des attributions de la collectivité unique en les

